

FGTB

Récupération de textile

Ensemble, on est plus forts

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">CAHIER DE REVENDICATIONS DE LA CENTRALE GENERALE-FGTB POUR UNE CCT 2019-2020 DANS LE SECTEUR DE LA RECUPERATION DE TEXTILE (SCP 142.02)</p> |
|---|

1. SÉCURITÉ

1. GARANTIE DE REVENU

A. Pouvoir d'achat

- Concrétisation maximale de la marge salariale de 1,1%, par l'augmentation des salaires barémiques et effectifs.

B. Fonds sociaux

- Augmentation de l'indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire.
- Instauration d'une indemnité complémentaire en cas de maladie.

C. Mobilité

- Augmentation de l'indemnité vélo.

2. SÉCURITÉ D'EMPLOI

- Prolongation de la CCT engagements en matière d'emploi.

2. FORMATION

- Élaboration d'un cadre pour augmenter l'employabilité des travailleurs sur le marché de l'emploi.

3. QUALITÉ DES CARRIÈRES

1. PLANIFICATION DE LA CARRIÈRE

A. *Crédit-temps*

- Prévoir un droit sectoriel maximal au crédit-temps à temps plein et mi-temps avec motif.

B. *Travail faisable*

- Prévoir des moyens pour avoir recours, par exemple, à des ergonomes dans les entreprises.
- Amélioration du congé d'ancienneté.

2. FIN DE CARRIÈRE

A. *Emplois de fin de carrière*

- Souscrire aux CCT cadres du CNT en matière d'emplois de fin de carrière.

B. *RCC*

- Souscrire aux CCT cadres du CNT en matière de RCC.

4. STATUT UNIQUE

- Faire relever les ouvriers et les employés de la compétence d'une même commission paritaire.

5. DIVERS

- Primes d'encouragement flamandes.
- Adaptations techniques des CCT.

PROLONGATION DE TOUS LES ACCORDS À DURÉE DÉTERMINÉE